

L'an deux mil quinze, le 15 octobre, à dix neuf heures, le Comité Syndical du SITCOME, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au SITCOME, dans la salle des réunions, sous la présidence de M. ALBOUY-GUIDICELLI Jean-Marie, Président.

Sont présents :

(Barbey) : Mrs Jean Luc Baillet et Eric BOURBIGOT
 (La Brosse-Montceaux) : M. Alain DEMELUN
 (Cannes-Ecluse) : M. Florent DEMONT
 (Esmans) : Mrs Jean-Jacques BERNARD et SANSOVINI Maurice
 (Forges) : Mrs Damien BUZZI et Romain SENOBLE
 (La Grande Paroisse) : Mme Roselyne TRUKAN et M. Antonio AGUILAR
 (Laval en Brie) : Mme Christiane MASSON
 (Marolles-sur-Seine) : M. Jean-Pierre PAVIOT
 (Misy sur Yonne) : Mmes Guylène AURORE et Sylvie DESORMES
 (Montereau Fault-Yonne) : Mrs. ALBOUY Jean-Marie et Lachen CHKIF
 (Montmachoux) : Mrs. Patrick JACQUES et Bernard CRETON
 (Saint Germain Laval) : Mmes Michèle CHEVAL et Florence BONHOMME

Absents excusés :

(La Brosse-Montceaux) : Mme Marie-Thérèse FLORENCE
 (Cannes-Ecluse) : M. Philippe SMORAG
 (Laval en Brie) : M. Jacques VARY ayant donné pouvoir à Mme MASSON
 (Marolles-sur-Seine) : M. Michel DALIBON ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVIOT
 (Varenes-sur-Seine) : Mmes Catherine GAUTHIER et Sylvie GADEAU

Invités :

M. Denis SAMBRAS (Trésorier)
 M. Christian ALIFOND (Directeur INTERVAL)
 Mme Sandrine SCHMITT (Directrice SITCOME).

Monsieur ALBOUY, après avoir fait l'appel, constate que le quorum est atteint.

-----ooo000ooo-----

ORDRE DU JOUR

- ✓ Rapport du comité syndical du 4 juin 2015
- ✓ Budget supplémentaire du budget principal SITCOME
- ✓ Budget supplémentaire du budget annexe « Carte SiYonne »
- ✓ Contrats d'apprentissage
- ✓ Courrier au STIF dénonçant le report ultérieur du dossier TAD prévu pour septembre 2015
- ✓ Intérêts de la vente de carnets de 10 places de TAD dans les mairies de l'intercommunalité du syndicat
- ✓ Mise en place de sous-régies pour chacune des mairies désirant pouvoir vendre au sein de leur commune des carnets de 10 voyages de TAD (Intervention de Monsieur le Trésorier)
- ✓ Modification du règlement des régies du service de TAD et du service de courses à domicile (CAD) - Pénalités et frais de dossier forfaitaires en cas de rejets des prélèvements
- ✓ Questions diverses

-----ooo000ooo-----

Monsieur ALBOUY :

Je souhaitais vous informer en ce qui concerne la représentation de la commune de Varennes sur Seine, en remplacement de Monsieur José RUIZ, délégué titulaire, que Madame Sylvie GADEAU vient d'être nouvellement élue déléguée titulaire. Mais également que la déléguée suppléante Madame Sylvie Poussin est remplacée par Monsieur LEMAUR Gilles, nouvellement élu délégué remplaçant.

J'en profite pour remercier notre trésorier, Monsieur Denis SAMBRAS, présent parmi nous ce soir, et qui interviendra pour nous expliquer comment faire pour utiliser des sous-régies pour la vente des carnets de 10 voyages de transport à la demande.

Nous avons également le plaisir de recevoir ce soir, Monsieur Christian ALIFOND, directeur d'INTERVAL, afin que nous puissions vous exposer les problèmes que nous avons rencontrés en ce début de rentrée scolaire et des solutions que nous y avons apportées.

Rapport du Comité Syndical du 04/06/2015

Monsieur ALBOUY :

Chacun l'a lu, y a-t-il des corrections ? Avez-vous des remarques particulières à faire sur ce rapport du 20/01/2015 ? ...

Monsieur DEMONT :

Des questions, non, mais Monsieur VAN ROSSEM avait posé des questions lors du dernier comité syndical et nous n'avons pas obtenu de réponses...

Monsieur ALBOUY :

Effectivement, vous allez les recevoir. Revenons à ce rapport, avez-vous des modifications à apporter à ce compte rendu ? Non, Aucune... Qui est contre, qui s'abstient ? Puisqu'il n'y a pas de corrections, ce compte rendu est donc adopté à l'unanimité.

Budget supplémentaire du budget principal SITCOME

Monsieur ALBOUY :

La commission finances a été traditionnellement réunie, il y a une quinzaine de jours, afin que les élus qui en font partie, puissent poser des questions à Michel DALIBON, notre vice-président chargé des finances, et nous avons donc pu étudier et travailler l'ensemble de ces 2 budgets supplémentaires et apporter des réponses à toutes les questions posées.

Avez-vous d'autres questions sur ce budget supplémentaire du budget principal SITCOME ?

Vous le savez, il s'agit de réajustements traditionnels à cette époque de l'année.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions... Qui s'abstient,... Qui est contre... Aucune...

Ce budget supplémentaire du budget principal SITCOME est donc adopté.

Budget supplémentaire du budget ANNEXE « Cartes SIYONNE »

Monsieur ALBOUY :

Concernant le budget supplémentaire du budget annexe « cartes SiYonne », y a-t-il des questions ?

Qui s'abstient... Qui est contre... Personne...

Ce budget supplémentaire du budget annexe « cartes SiYonne » est donc adopté.

Contrats d'apprentissage

Monsieur ALBOUY :

Le SITCOME n'envisage pas pour l'instant d'embaucher du personnel en contrat d'apprentissage. Toutefois, lors de la dernière commission de recrutement, nous aurions pu embaucher un agent en contrat d'apprentissage. Et il s'avère en effectuant les démarches, que malheureusement nous n'avons pas pris de délibération de principe nous permettant de pouvoir faire des embauches sous ce type de contrat très particulier. Compte tenu des délais impartis par les réunions du SITCOME, nous n'avons pas pu procéder à l'embauche de la personne considérée.

Pour autant, si nous sommes amenés à signer ce type de contrat en ayant, bien sûr, les budgets correspondants, il m'a paru opportun avec le bureau que l'on puisse donner une délibération de

principe sur la possibilité du SITCOME d'embaucher des personnes en contrat d'apprentissage, afin d'aider ces jeunes, qui sont des jeunes étudiants à pouvoir acquérir une expérience professionnelle, tout en étudiant.

Le jeune que nous avons sélectionné était un jeune qui faisait ses études au CFA de Saint-Germain-Laval. Du fait, il a retrouvé une autre école et s'est débrouillé autrement.

Ceci n'est pas d'actualité, mais pourrait nous permettre de faire des embauches sous cette forme de contrat.

Monsieur PAVIOT :

Oui, cela a coïncé...

Monsieur ALBOUY :

Est-ce que quelqu'un est contre les contrats d'apprentissage au sein du SITCOME ?

Monsieur BERNARD :

Je ne suis pas contre le principe, mais sur la forme, est-ce que la délibération ne vise pas normalement à autoriser la signature d'une convention ? Il ne faut pas rattacher la convention à la délibération ?

Monsieur ALBOUY :

Une embauche nominative, avec le nom de la personne ?

Monsieur PAVIOT :

Le problème est que lorsqu'un jeune sollicite ce type de contrat, le contrat d'apprentissage doit avoir fait l'objet d'un agrément afin de nommer le responsable ; ce qui doit avoir été fait au préalable auprès de la préfecture. Par principe, il faut donc prendre une délibération permettant au SITCOME de demander un agrément au préfet pour la nomination du maître d'apprentissage.

Monsieur ALBOUY :

Alors que nous n'avons aucune délibération et que le comité n'avait pas délibéré sur le sujet, je ne souhaitais pas signer ce contrat d'apprentissage. Si nous avons signé ce contrat, nous aurions été dans l'obligation de vous mettre devant le fait accompli, ce que je ne souhaite jamais, ceci n'étend vraiment pas démocratique...

Qui s'abstient ?... Qui est contre ?...

Cette délibération est adoptée.

<p>Courrier au STIF dénonçant le report ultérieur du dossier TAD prévu pour septembre 2015</p>

Monsieur ALBOUY :

Je vous ai écrit à l'occasion de la semaine de la mobilité et de la semaine européenne des transports publics, afin de vous présenter les différentes manifestations que l'on a pu organiser.

Cette année, le bureau a décidé de diminuer la voilure, notamment financière, sur le nombre des opérations. Tout a été concentré sur une seule journée. Nous avons donc, sur la seule journée du vendredi, organisé le matin le traditionnel petit déjeuner avec les usagers et qui a très bien fonctionné, comme d'ailleurs toutes les années précédentes. Ensuite l'après-midi, nous avons inauguré le TAD nouvelle formule mis en place sur la commune de la Grande Paroisse et enfin nous avons terminé la journée par une soirée, qui avait vocation à mettre à l'honneur notre TAD et notre service de soirées SiYonne.

Pour autant, comme vous le savez, nous travaillons à la mise en place de notre service avec le STIF, composant avec toutes les problématiques et la difficulté de mettre en place les dossiers que nous présentons. Cela se traduit, notamment par une méthode de travail, reconnue par l'ensemble des acteurs du terrain, que ce soient par les élus mais aussi par les transporteurs, et qui consiste à faire durer et traîner, à faire éterniser l'ensemble des dossiers. Nous nous retrouvons à devoir subir à la suite des réunions des questions par mails auxquelles il faut prendre le temps de répondre ; puis ces réponses sont traitées par le STIF ; et bien sur, ce traitement prend du temps ; engendrent de nouvelles questions, toujours posées par mail.

Nous pourrions penser que cela est lié à notre propre syndicat, mais nous constatons, en réunion avec le groupe TRANSDEV, que tous les dossiers sont traités de la même façon par le STIF.

Nous avons un réseau près de Montereau, où nous avons eu 28 rejets sur un même dossier, où ils reprennent une fois un horaire, puis un parcours puis encore ils reviennent sur un horaire, etc. etc.... Nous avons subi cela aussi lorsque nous avons présenté notre projet de refonte des lignes de Saint-Germain-Laval, Forges et Laval. Nous avons affaire à des gens fort sympathiques mais qui ne connaissaient pas le terrain et qui avaient imaginé du haut de leur bureau, rue de Châteaudun à Paris, de nouveaux parcours qui n'étaient absolument pas ceux que nous avons préconisés, et notamment des parcours où les bus, physiquement, ne pouvaient pas circuler. Et au lieu de convenir qu'ils devaient reprendre leur dossier, non, ils nous proposaient de faire des travaux sur la chaussée et de démolir des bâtiments pour agrandir le passage...

Vous trouverez donc le courrier qui a été envoyé au Président, Monsieur HUCHON, et dont je peux vous faire lecture :

« Monsieur le Président,

Comme vous le savez, le mois dernier, le SITCOME fêtait ses 10 années de Transport à la demande. Celui-ci a commencé en septembre 2005, dans le cadre d'une convention avec les artisans taxis puis s'est vite développé dans le cadre d'une régie. Nous avons formé deux de nos agents afin qu'ils obtiennent la « capacité transport » alors qu'à l'époque, cela n'était pas obligatoire pour les syndicats intercommunaux à vocation unique en charge de transport.

Notre syndicat qui existe depuis 1987 s'est considérablement transformé depuis 1999 où nous avons mis en œuvre avec l'entreprise INTERVAL du groupe TRANSDEV le réseau SIYONNE. Notre réseau repose sur une commune très urbaine, entourée de communes rurales dont tout le monde convient qu'un service généralisé de lignes régulières classiques en journée se traduirait immédiatement par une gabegie que personne ne souhaite supporter financièrement, encore plus dans le contexte actuel des finances publiques, qui sont pour le moins restreintes.

Depuis 10 ans, le SITCOME, fort de son expérience de terrain, a modifié et amélioré son TAD pour aboutir au projet que nous avons soumis à vos services au tout début du mois de mars 2015.

Nous n'avons eu de cesse de faire en sorte d'optimiser le réseau et notamment, en 2010, en supprimant les dessertes où il y avait peu d'usagers.

En début d'année, les élus du SITCOME ont convenu que le réseau SIYONNE se devait d'être revu à nouveau, et notamment par la suppression de certains trajets actuellement exploités par INTERVAL dans le cadre du réseau lourd, et qu'il serait plus judicieux de les réaliser par le SITCOME dans le cadre de son réseau TAD renforcé.

En effet, le SITCOME, dans son projet, a souhaité mettre en œuvre des lignes TAD aux horaires identiques, toute la journée du lundi au samedi, toute l'année ainsi que maintenir son TAD zonal de soirée les vendredis et samedis soir jusqu'à 1 heure de matin. L'agrément de notre TAD permettrait aussi aux usagers disposant de la carte NAVIGO ou IMAGIN'R d'utiliser sans supplément de prix le TAD. Or, pour se faire, nous avons besoin de dégager 30.000€ de fonds propres (une augmentation de nos cotisations communales n'étant pas d'actualité) ou 50.000 € si le STIF ne nous aide pas.

Pour se faire, nous avons donc fait les propositions précitées en total accord avec INTERVAL, avec qui nous entretenons des relations de travail et de confiance depuis leur existence.

Il convient d'ailleurs de rappeler que les discussions que nous avons avec les agents du STIF pouvaient donner l'impression d'un accord de principe pour une prise en charge à 100 % du projet de développement de la ligne A du réseau SIYONNE, déposé auprès de vos services en avril 2014.

Ainsi, INTERVAL se concentrerait sur le réseau lourd, là où nous en avons besoin et le SITCOME se chargerait d'assurer et de développer le TAD en apportant une mobilité proche des communes urbaines mais avec la souplesse d'exploitation du TAD. Personne ne serait lésé et l'offre de mobilité serait appréciable pour tous.

Malheureusement, de réunions en réunions, de mails en mails, nous ne réussissons pas à finaliser ces projets où apparemment tout le monde est d'accord.

Pressé par les élus qui en ont assez de voir passer à certains horaires des bus vides dans leur commune et eux-mêmes pressés par leurs concitoyens de disposer de TAD, je ne peux que vous manifester ma totale incompréhension face à cette situation que je n'avais jamais rencontrée depuis mon élection en 1995.

A titre expérimental, et parce que nous en avons les moyens humains et que cette commune était très faiblement desservie par SIYONNE, j'ai donc pris sur moi de lancer dès le début de ce mois de septembre, la ligne TAD de La Grande Paroisse selon les nouvelles dispositions du TAD.

Aujourd'hui, les autres communes sont en droit de recevoir les mêmes dispositions. J'ai pointé les marges d'économie du réseau SIYONNE qui nous permettraient de financer ce projet. Rien n'y fait, nous n'arrivons pas être entendus.

Si je n'ai de vos services et du conseil d'administration ni l'écoute constructive, ni de réponses claires et rapides, je me verrai dans l'obligation d'apporter à l'ensemble des communes du SITCOME en janvier 2016 la mise en œuvre de notre projet de TAD, de le financer et donc de soustraire de notre convention de soutien au réseau SIYONNE les sommes que j'ai évoquées.

Restant dans l'attente de vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments dévoués. »

Nous ne pouvions pas être plus clairs.

Lors de la version CT1, nous avons demandé au STIF une économie de 10 000 €. Et nous avons reçu un courrier du STIF nous indiquant qu'ils avaient bien relevé le fait que nous ne voulions pas verser les 10 000 €, mais que si nous maintenions cette position, ils iraient eux-mêmes chercher les 10 000 € sur le réseau en supprimant ce qu'ils auraient envie de supprimer, sans tenir compte de notre expérience du terrain.

Nous avons constaté une certaine gabegie, sur des bus qui partent à vide et qui effectuent plus de 15 à 20 kms par trajet. Nous avons détecté ces lignes de bus, grâce à la validation, et ces dessertes de lignes régulières roulant à vide, seraient bien évidemment remplacées par du transport à la demande.

Nous leur proposons également de mettre en place 3 à 4 allers-retours pour chaque commune par jour le matin, et une moyenne de 4 à 5 allers-retours l'après-midi en TAD, du lundi au samedi.

C'est une très belle offre qui n'a strictement rien à voir avec celle qui est proposée par le réseau lourd, et nous sommes sur une somme qui est relativement faible en comparaison des services rendus. L'intérêt de l'agrément du STIF n'est pas de recevoir les 20 000 € prévus, mais c'est surtout de pouvoir faire bénéficier aux usagers de l'utilisation de leurs cartes mensuelles de transport valables en Île-de-France.

Le STIF est à peu près d'accord sur tout, mais pour vous démontrer les lenteurs administratives auxquelles nous sommes confrontés, je vais prendre un exemple. Ils ont ainsi comparé les services que nous proposons en TAD avec les lignes régulières, sans tenir compte du fait que nous leur avons indiqué que certaines dessertes de lignes régulières seraient supprimées au profit de mise en place de lignes de transport à la demande. Et ainsi, ils font ressortir de la concurrence avec les bus. Alors qu'il était bien clair que n'était concerné que les lignes de bus roulant à vide et pouvant être largement remplacées par du TAD où la course est enclenchée que lorsqu'un usager en fait la demande.

Je m'entends ainsi dire qu'il faut supprimer les horaires de TAD parce qu'en concurrence avec le bus dans lequel il n'y a strictement personne. Et qu'ensuite, le jour où je vais supprimer ces mêmes horaires de TAD, vu que l'horaire de bus aura été supprimé, qu'il faut que je remette du TAD en service pour remplacer le bus qui aura été supprimé...

On ne s'en sort pas...

Depuis l'envoi de ce courrier, nous avons reçu une nouvelle date de réunion le 12 novembre à Paris où nous serons reçus par les responsables du STIF avec les membres du bureau et les élus qui voudront bien venir avec nous, les responsables d'INTERVAL et les membres du CG 77.

La convention qui nous lie avec le STIF s'arrête le 31 décembre 2016. Le principe étant de s'entendre avec le STIF, mais si nous n'y arrivons pas, nous remettons en cause cette convention. S'ils ne veulent pas nous entendre, nous participerons à hauteur de ce que nous pouvons financer, après financement de notre service de transport à la demande.

Aujourd'hui, notre participation sur le réseau est de 330 000 €, sur un réseau de plus de 3 millions d'euros. Ainsi, nous nous battons pour récupérer 1 % du coût du réseau, nous permettant de financer une partie du TAD. Pour mémoire, le budget du STIF dépasse les 8 milliards.

Si nous reprenons les chiffres, sur un budget de 8 milliards, nous demandons à discuter sur 30 000 €, cette somme ne représentant même pas le prix du buffet organisé pour les vœux du STIF.

Nous avons pris des engagements en début d'année pour cette mise en place de notre TAD, certains d'entre vous au sein de leur commune ont déjà pris des engagements, et la mise en place de ce TAD est vraiment révolutionnaire pour les usagers qui en auront l'utilité et s'en serviront.

D'ailleurs, vous pouvez lire la comparaison de la fréquence du TAD entre juin et septembre, sur la Grande Paroisse, et vous constaterez que nous conservons nos anciens clients qui multiplient l'utilisation des services, mais également que des nouveaux clients utilisent le service plusieurs fois par semaine depuis sa mise en place en septembre. En sachant bien sûr, que le mois de septembre n'est que le premier mois de mise en service de cette nouvelle offre.

Nous sommes passés de 12 TAD en juin 2015 à 42 TAD en septembre 2015.

L'annonce, par la presse, de la mise en place de ce service pour le moins attractif a suscité des envies des usagers des autres communes de l'intercommunalité, et entre autres, je pense à la commune de Marolles où je suis harcelé par des usagers qui veulent avoir les mêmes services de transport à la demande que ceux offerts sur la commune de la Grande Paroisse.

Bien évidemment, sur les budgets que vous venez de voter, nous avons réajusté les salaires en conséquence, mais, nous avons tout de même gardé l'enveloppe budgétaire pour l'achat des véhicules, que nous devons acheter courant décembre pour la mise en place des services au 1^{er} janvier 2016.

Un autre point d'achoppement avec le STIF concerne l'agrément de la capacité transport qui est exigé par le registre des transports dans le cas où une entreprise utiliserait plus de 2 véhicules pour effectuer ces services de transport à la demande, mais n'était pas exigée pour une collectivité avec une gestion de ces mêmes services en régie. Le STIF nous annonce aujourd'hui que cette règle devient obligatoire également pour les collectivités.

Nous avons formé 2 agents, et bientôt nous formerons Sandrine. Sur ces 2 agents, le premier est en disponibilité pour formation professionnelle, le 2^e utilise sa capacité pour création de son auto entreprise. Le STIF vous explique qu'ils ne peuvent habilitier l'une de ces 2 capacités transport, puis ils exigent qu'on leur fournisse une attestation de capacité transport pour le SITCOME. On marche sur la tête...

C'est vraiment très agaçant. Ce ne sont pas les agents que je critique, car je pense que derrière tout cela, ils ont des consignes de faire traîner les dossiers qui leur sont proposés, car depuis qu'ils ont mis en place la carte « dézonée », cela coûte au STIF à peu près 500 millions d'euros. Ainsi, ils ont bloqué tous les projets de développement des réseaux, ne sachant pas où ils vont financièrement, dans toute la grande couronne d'Île-de-France. Bien évidemment, ils ne l'annoncent pas comme tel, et se justifient de la situation par des problèmes techno-structurels.

Ils gagnent ainsi du temps, et pour ne pas citer le réseau de Moret sur Loing, cela fait 28 fois que le projet présenté est rejeté et remanié ; 28 fois que l'entreprise reprend le projet et présente une nouvelle version ; tout cela aux frais de l'entreprise, puisque c'est l'entreprise qui paye les études.

Au bout d'un moment, cela suffit, cela fait 10 ans que nous proposons des services de transport à la demande. Nous le faisons légalement. En effet, lorsque le STIF a pris sa délibération, cette dernière datait d'octobre 2005, alors que nous avons mis en place notre service TAD en septembre 2005, et que pour tous les services mis en place avant la date de la libération, ceux-ci devaient perdurer jusqu'à l'agrément par le STIF de ces services de transport à la demande.

Aussi, si cela ne vous dérange pas, si nous n'obtenons pas de réponse positive du STIF avant le 1^{er} janvier à travers la réunion du 12 novembre, je vous propose que nous mettions en place par nous-mêmes sans agrément notre service de transport à la demande tel que présenté en début d'année. Il faut savoir que leur délai entre la validation des dossiers déposés et chaque comité syndical du STIF dépasse les 6 mois.

Et ils ont également leurs élections, au mois de décembre, il faut donc s'attendre à ce qu'aucune décision d'attribution d'agrément ne soit prise avant le courant de l'année 2016.

Monsieur ALIFOND :

Le STIF propose de tenir un comité syndical début novembre pour tous les projets valides où ces derniers pourront être présentés, ce qui n'est pas le cas pour votre dossier de transport à la demande, puis un prochain comité syndical est prévu en décembre pendant lequel auront lieu les élections. Les nouveaux élus prendront leurs fonctions en janvier et les prochains projets qui pourront être présentés en comité syndical du STIF ne pourront pas l'être avant le mois de mars 2016. En sachant bien sûr que les dossiers doivent être déposés 2 mois avant.

Pour ce qui concerne le cadencement de la ligne A ou le projet de restructuration de la ligne B et de la ligne Emplet', il ne faut pas espérer une mise en place avant la fin de l'année 2016. Comme le président vient de l'évoquer, le projet n'est pas assez mûr pour le STIF, et nous allons entrer dans une phase de questions-réponses qui risque de perdurer.

Monsieur ALBOUY :

Nous avons eu, ici, une réunion qui a duré plus de 4 heures sur le projet de la ligne A, où tout a été tricoté puis détricoté puis reticoté, pour arriver à la conclusion au bout de 4 heures qu'il fallait apporter au STIF de nouvelles réponses afin de répondre à de nouvelles questions, sur un point d'achoppement de 2 horaires pour le samedi.

Nous sommes élus, non pour être des spectateurs, mais pour agir. Et si nous n'arrivons pas à dégager la recette que nous demandons, car vraiment, 30 000 € pour le STIF, c'est très peu, nous rompons notre contrat CT2 qui arrive à son terme en fin d'année 2016. Toutefois, je ne m'inquiète pas, nous leur avons donné de nombreuses pistes et les 30 000 € seront très faciles à trouver.

Nous en avons beaucoup discuté en comité, et encore plus en réunion de bureau, mais il faut bien comprendre les enjeux. Le STIF a signé avec l'entreprise INTERVAL une convention les engageant pour un montant défini, sur 5 ans. En diminuant le montant de la participation du SITCOME attribué par cette convention, ils ne respectent pas leurs engagements auprès de l'entreprise de transport. L'entreprise pourrait les attaquer pour non-respect de la convention.

Mais en concomitance avec l'entreprise, le SITCOME propose de remplacer ces dessertes à hauteur de 30 000 € par du transport à la demande. De plus, l'entreprise ne perd pas son chiffre d'affaires, nous sommes sur du développement de lignes, elle ne sera pas obligée de licencier et se verra même très certainement dans l'obligation d'acheter un ou 2 véhicules supplémentaires puisque que le cadencement va générer plus de kilomètres et plus de temps de conducteurs. Ainsi, l'entreprise n'est lésée en rien. De la même façon, le SITCOME met en place une douzaine de trajets par jour pour l'ensemble de nos habitants, nous allons racheter des véhicules 9 places, et enfin nous allons réembaucher du personnel dans un pays où il y a 5 millions de chômeurs.

Et pourtant, ça bloque... Je n'ai toujours pas compris pourquoi... Car l'offre de mobilité est améliorée pour tout le monde...

Monsieur PAVIOT :

Surtout que nous avons fait des réunions d'information dans toutes les communes...

Monsieur SENOBLE :

Effectivement, il y a bien un problème au sein du STIF. Ils ont dézonné la carte NAVIGO. Cela dit, lorsque nous avons mis en place la restructuration des lignes sur Saint-Germain-Laval, Laval et Forges, ils avaient la même attitude et pourtant la carte NAVIGO n'était pas encore dézonnée.

Monsieur ALIFOND :

Oui, mais là c'est très accentué. Ils ont une stratégie de faire du « surplace », tout en donnant l'impression de beaucoup travailler.

Monsieur SENOBLE :

Ne pourrait-on pas faire une dénonciation publique de cette attitude ?

Monsieur ALBOUY :

Je l'ai fait, déjà, lorsque je me suis entretenu avec la directrice générale, Madame Sophie MOUGARD, au mois d'avril lorsque toutes les autorités organisatrices du groupe TRANSDEV d'Île-de-France s'étaient réunies. J'avais été le seul à l'interpeller ; d'ailleurs j'ai été censuré, car j'avais 3 choses à dire et je n'ai pu m'exprimer que sur 2 sujets.

Monsieur ALIFOND :

Nous espérons tous, avec les élections, que cela va changer. Nous nous rendons compte que certains élus découvrent le fonctionnement du STIF en fonction des propos que nous tenons lors des différentes réunions que nous avons eues. Nous pensons que les élus peuvent infléchir le mode de fonctionnement du STIF.

Monsieur ALBOUY :

Il est vrai que c'est une structure qui est gérée par des technocrates. Des lors que nous avons changé de formule avec le STIF, où il finance le réseau et où il ne nous est demandé que d'apporter notre participation financière, ils ont pris le pouvoir et ne veulent pas le perdre. Nous avons eu un vice président du STIF qui découvrait les dossiers lorsqu'il participait à des réunions avec le GART. Ils

considèrent que, comme ce sont eux qui font les chèques à hauteur de 90 %, ils peuvent se permettre d'être responsables de tout.

Ils ont eu l'idée de s'approprier toutes les sociétés, tout le patrimoine, véhicules et immobiliers compris. Pour exemple, Monsieur ALIFOND a décidé d'agrandir son parking. Déjà propriétaire d'une partie de son parking, il a voulu acheter une parcelle complétant le terrain lui permettant de l'agrandir. Le STIF s'y est opposé. Il a voulu acheter un terrain sur Moret sur Loing. Le STIF est intervenu auprès de la communauté de communes pour interdire la vente. On constate ainsi que les transporteurs, qui sont des entreprises privées n'ont plus le droit aujourd'hui d'acheter le patrimoine qu'elles souhaitent acquérir pour faire leur exploitation.

Aujourd'hui, les entreprises ont les pieds et mains liés. Le STIF accède à l'intégralité de leur comptabilité, il décide de tout, même de la marque des véhicules. Pour nous aussi, on nous a imposé une liste de cabinet d'études sans avoir le choix de pouvoir prendre un cabinet d'études autre que ceux de la liste. Les élus ne sont pas au courant des dossiers, et ne savent rien. Lorsque l'on sait qu'ils sont à la tête de plus de 8 milliards d'euros, ce n'est pas rien.

Il faut que cela change et que les élus du STIF se saisissent de cette organisation qui aujourd'hui ne fonctionne pas, en tant que telle.

Je vous tiendrai informé après la réunion du 12 novembre de ce qui aura pu être instauré.

**Intérêt de la vente de carnets de 10 places de TAD dans les mairies de
l'intercommunalité du syndicat et
Mise en place de sous-régies pour chacune des mairies désirant pouvoir vendre au
sein de leur commune des carnets de 10 voyages de TAD**

Monsieur ALBOUY :

Comme vous le savez, nous avons décidé de vendre des carnets de 10 voyages. Jusqu'à présent, les clients pouvaient payer uniquement leurs courses de TAD par des prélèvements effectués par le trésor public. Toutefois, certains de nos clients sont gênés par l'idée de ces prélèvements du trésor sur leur compte bancaire.

Certaines mairies ont souhaité pouvoir disposer de ces carnets. Nous nous sommes donc rapprochés de Monsieur le Trésorier, à qui je vais passer la parole, pour les communes qui souhaitent mettre en place de manière volontaire les sous-régies, en sachant qu'il n'y a aucune obligation.

Monsieur SAMBRAS :

A partir du moment où le SITCOME reste propriétaire des carnets, il est indispensable de mettre en place une sous-régie rattachée à la régie du SITCOME. Nous n'avons qu'une seule régie : la régie du SITCOME, et chaque collectivité pourra vendre les carnets à l'aide des sous-régies, très certainement, au sein des mairies. Le personnel de la mairie sera à la fois sous-régisseur, responsable sur ses deniers personnels pour la sous-régie dont il aura la gestion, avec un sous-régisseur suppléant. Ou alors la collectivité achète elle-même les carnets, pour les mettre en vente à l'aide d'une régie rattachée directement à la commune.

Pour les sous-régies, chaque sous-régisseur devra reverser à la régie du SITCOME, en fonction d'une période définie, la recette des ventes des carnets, cela implique donc pour chaque collectivité concernée, de nommer un sous-régisseur et un sous-régisseur suppléant.

Tout l'intérêt de ces sous-régies réside dans le fait que les usagers pourront acheter ces carnets directement sur la commune, au lieu de devoir se déplacer jusqu'au SITCOME.

Monsieur SENOBLE :

Dans certaines communes, nous ne sommes pas nombreux, aussi est-ce que le sous-régisseur du SITCOME pourra être le régisseur de la sous-régie de la commune intéressée ?

Monsieur SAMBRAS :

Oui, bien sûr.

Monsieur ALBOUY :

Nous avons même nommé des sous-régisseurs, pour la location des vélos, avec des commerçants qui avaient accepté l'installation des vélos devant leurs boutiques.

Monsieur SAMBRAS :

Les seules personnes qui ne peuvent pas être nommées régisseurs ou sous-régisseurs sont les membres du SITCOME, en application du principe de la séparation entre l'ordonnateur et le comptable.

Monsieur BERNARD :

Cela ne peut donc pas être un élu, cela doit être obligatoirement un administratif ?

Monsieur SAMBRAS :

Non, cela peut être un élu de la commune mais il ne doit pas être délégué et représentant de la commune pour le SITCOME. L'intérêt de mettre en place ces sous-régies, c'est tout de même de faciliter l'achat de ces carnets pour vos clients potentiels. Et il vaut tout de même mieux que la personne qui pourra vendre ces carnets soit présente un minimum d'heures par jour sur le lieu de vente. Il vous faut donc choisir une personne qui soit facilement accessible afin que les clients accèdent à des créneaux horaires qui permettent l'achat en journée de ces carnets.

Monsieur BERNARD :

Je voudrais attirer l'attention sur un point ; nos assurances exigent que la régie dispose d'un coffre dans lequel entreposer les fonds en mairie. Nous, à Esmans, nous sommes en pleine restructuration de la mairie et je ne vais pas engager de tels frais pour quelques carnets de voyage.

Monsieur SAMBRAS :

Non, un coffre-fort n'est pas obligatoire, une armoire forte suffit largement. Seules les très grosses régies sont concernées et la seule régie qui est concernée sur notre région est celle du festival « confluences » de musique de Montereau. Une armoire fermant à clef, et dont on aura retiré la clé suffit largement. Il suffit de l'adapter en fonction des enjeux financiers.

Monsieur ALBOUY :

...Le jour où chaque commune aura un encourt mensuel de 4 millions d'euros de recettes pour le TAD, vous n'aurez plus de bouteilles d'eau sur les tables, vous aurez du champagne...

Monsieur SENOBLE :

Les sous-régisseurs sont-ils indemnisés ?

Monsieur SAMBRAS :

Non, toutefois les sous-régisseurs sont responsables de leurs encaisses. Mais tout ceci reste très minime car même avec beaucoup de ventes correspondant à un très fort débit, la recette mensuelle n'excédera pas la centaine d'euros, car cela voudrait dire que votre sous-régisseur vendrait plus d'une dizaine de cartes par mois. C'est à souhaiter mais peu probable.

Monsieur ALBOUY :

Les communes qui ont souhaité créer une sous-régie sont les communes de Barbey, La Brosse Montceaux et la Grande Paroisse et le kiosque SiYonne, bien sûr, car nous ne vendons pas encore aujourd'hui des titres de transport au kiosque. Et enfin, une commune dont le dossier est à l'étude, la commune d'Esmans.

La Grande Paroisse a choisit ses sous-régisseurs et la commune de Saint-Germain-Laval n'a pas souhaité créer de sous-régie.

Monsieur BERNARD :

Le régisseur ne doit-t-il pas se couvrir par une assurance ?

Monsieur SAMBRAS :

Non, vous n'avez l'obligation de vous assurer que lorsque la sous-régie ou la régie dépasse une encaisse de 1 200 € mensuelle. Au dessous de ce seuil, vous n'avez ni l'obligation du cautionnement ni l'obligation de l'assurance. Pour ma part, sur les plus de 150 régies que nous avons, il n'y a que 3 régies qui ont l'obligation de prendre une assurance.

Monsieur ALBOUY :

Est-ce que les communes sont favorables à la création de sous-régies ?

Monsieur SAMBRAS :

Chaque commune doit délibérer pour créer sa sous-régie, et les sous-régisseurs seront nommés par arrêté du président du SITCOME.

Monsieur ALBOUY :

Nous donnons ce soir la possibilité à chaque commune de pouvoir créer une sous-régie, à vous de me communiquer les noms de vos sous-régisseurs dans vos communes respectives, et je les nommerai par arrêté. Qui s'abstient ?..., Une abstention..., qui est contre ? ...

Nous prendrons donc la délibération vous permettant de pouvoir créer des sous-régies.

Modification du règlement des régies du service de TAD et du service de courses à domicile - pénalités et frais de dossier en cas de rejet des prélèvements

Monsieur ALBOUY :

Nous avons fait face à des prélèvements rejetés, réguliers, enregistrés sur le service de régie du transport à la demande et sur le service de régie des courses à domicile, concernant le prélèvement trimestriel effectué sur les comptes des clients par la Trésorerie Générale. Suite à l'impossibilité de pouvoir prétendre au remboursement des sommes non perçues, de par la faiblesse des montants, inférieurs à 5 €, nous avons l'obligation de l'abandon de la dette trimestrielle engendrée par les rejets desdits prélèvements. Suite aux frais de dossier et frais de rejets émis par la Trésorerie Générale, prélevés sur les recettes nettes perçues trimestriellement sur le compte des régies, nous vous proposons de décider d'appliquer sur chaque rejet de prélèvement notifié par la Trésorerie Générale, des frais de dossier forfaitaire d'une valeur de 10 € hors TVA, soit de 12 € TTC. Nous vous proposons également de décider d'appliquer sur chaque rejet de prélèvement notifié par la Trésorerie Générale, des frais de pénalité d'une valeur de 4 € hors TVA, soit de 4,80 euros TTC. Cette délibération permettra d'établir, pour le client dont le prélèvement a été rejeté, un titre direct émis par la Trésorerie Principale de Montereau, comptable des services de régies « cartes SiYonne », en reprenant le montant des services impayés auxquels s'ajouteront les frais de dossier forfaitaire et la pénalité que je viens de détailler.

Monsieur SAMBRAS :

Effectivement, c'est une discussion que nous avons eue avec Madame SCHMITT. Vous le savez tous, légalement, nous ne pouvons pas prendre en charge les titres inférieurs à 5 € et nous ne pouvons pas non plus utiliser les voies de recouvrement coercitif pour des titres inférieurs à 15 €. A l'heure actuelle, quelqu'un qui ne paye pas ses dettes à hauteur de 15 € ne risque absolument aucune poursuite. Nous avons donc la possibilité de mettre des frais de dossier et des frais de pénalités nous permettant de franchir ce seuil de 15 €. C'est ce que fait, par exemple, la SNCF. Nous sortons ainsi du recouvrement amiable, pour pratiquer le recouvrement forcé, et ainsi obliger les clients à recouvrer leurs dettes. Non pas que les sommes soient importantes mais c'est une question d'exemplarité.

Monsieur ALBOUY :

Etes-vous favorables à cette mesure ? J'aimerais également que l'on puisse rajouter à cette délibération que nous puissions suspendre le rendu de services aux personnes qui sont débiteurs de nos services. Je vous propose donc que l'on mette en place ces pénalités et que l'on suspende les services pour ceux qui ne les régleraient pas. Nous sommes vraiment sur des sommes très minimes, facturées par trimestre.

Monsieur DEMONT :

Est-il judicieux d'appliquer de telles pénalités à des individus qui ne peuvent même pas payer de telles petites sommes ?

Monsieur ALBOUY :

Le problème se pose surtout pour le service de courses à domicile. Lorsque les gens font leurs courses à hauteur de 100 ou 150 € dans leur chariot, et qu'ils n'ont pas 2 € à verser pour la livraison, cela me pose problème.

Nous allons délibérer sur ces pénalités. Qui s'abstient... Une abstention... Qui est contre ?... Nous avons un vote contre... Cette délibération est adoptée.

Questions diverses

Monsieur ALBOUY :

Nous avons plusieurs sujets que nous voudrions aborder sur les questions diverses. Tout d'abord, nous voulions vous faire part de l'adaptation des horaires de bus du réseau suite à la modification des horaires

SNCF liée aux travaux prévus jusqu'au 2 novembre. Puis, nous voudrions évoquer avec vous les problèmes rencontrés lors de la rentrée scolaire sur la ligne I ainsi que sur la ligne B.

1- Retard des trains suite aux travaux

En raison des travaux sur la ligne R, des impacts sont relevés sur nos lignes : le train arrivera avec 12 minutes de retard par rapport à l'horaire normal.

Les courses ci-dessous sont décalées à 19h05 ; les usagers auront 5 min de battement ; jusqu'à la fin des travaux début novembre.

Monsieur SENOBLE :

Est-ce que nous sommes sûrs que les travaux se terminent début novembre ?

Monsieur ALIFOND :

Ce sont les dates que nous donne la SNCF. Le responsable de la ligne R ne nous a donné un planning de travaux que jusqu'à cette date. Après, nous n'en savons pas plus. Il faut savoir que la SNCF a lancé un appel d'offres régionale de travaux sur 2016 et le secteur sud-est est très impacté. Nous pouvons donc en déduire que les travaux vont continuer.

Monsieur ALBOUY :

Les lignes A et B ne peuvent pas être décalées du fait des enchainements de courses qui suivent.

	Départ BUS avant les travaux	Départ BUS pendant les travaux	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
LIGNE R	18h48	19h00					
Ligne 19	18h58	19h05	oui	oui	oui	oui	oui
A	18h55		non	non	non	non	non
B	18h58		non	non	non	non	non
C	19h00	19h05	oui	oui	oui	oui	oui
F	18h58	19h05	oui	oui	oui	oui	oui
L	18h58	19h05	oui	oui	oui	oui	oui

2- Rentrée scolaire MISY

Faits du 04 septembre

Réclamation : Le conducteur hurle sur les enfants, les effrayant et il ne dessert pas les arrêts de Barbey.

Après vérification des différents éléments qu'INTERVAL a en sa possession (Vidéosurveillance et billettique), le conducteur a crié sur les enfants de façon excessive car ils chahutaient dans le bus, mais il n'a pas été insultant dans ses paroles. Il a également fait un arrêt de quelques minutes pour que les enfants se calment.

Faits du 11 septembre

Réclamation : Le conducteur ayant déposé un droit de retrait et ayant stoppé le véhicule à Marolles, certains parents, appelés par leurs enfants, sont allés les rechercher.

Les faits : Le conducteur a, de nouveau, sermonné les enfants à leur montée dans le bus en leur signifiant de se calmer. Au cours du trajet, il a fait un premier arrêt les menaçant d'interrompre son service et de faire valoir son droit de retrait. Arrivé à Marolles sur Seine, il a appelé l'exploitation pour se faire remplacer car il n'était plus en capacité de continuer son service. Un deuxième conducteur est ainsi parti le remplacer 18 minutes après l'horaire théorique de passage, et a ramené les jeunes qui étaient restés dans le bus, jusqu'à Misy sur Yonne.

Réponse INTERVAL : Le conducteur a fait un usage abusif de son droit de retrait car il n'était pas en danger grave et imminent. La situation ne nécessitait pas un droit de retrait, il y avait une méconnaissance du conducteur à ce sujet. Le conducteur a été sanctionné suite à l'usage abusif du droit de retrait et une note d'information sera à la disposition des conducteurs à ce sujet. Il a été rappelé que le métier de conducteur receveur exige de garder son sang-froid en toutes circonstances et d'adopter le bon comportement quand la situation le nécessite. Autrement, les parents et enfants ont été particulièrement agressifs avec le conducteur alors que le conducteur est resté poli et courtois. Pour éviter que la situation ne se détériore encore plus, le conducteur a été retiré de ce service.

De plus, un deuxième bus en partance de Misy a été mis en place à 7h32.

Monsieur PAVIOT :

les problèmes qui ont eu lieu, était pour des bus en partance le matin.

Monsieur ALBOUY :

Oui, pour le 4 septembre. Pour le 11 septembre, c'était le soir.

Intervention SITCOME :

Deux agents SiYonne ont été affectés, le matin dans les 2 bus au départ de MISY à 7H32, et le soir dans le bus de 16h15 et 17h10, à partir du 21 septembre et ce jusqu'au 29 septembre. Il s'avère que la présence des agents SiYonne a calmé les enfants.

Monsieur BERNARD :

je voudrais reprendre les termes inscrits dans le compte rendu : les conducteurs sont-ils formés pour pouvoir appréhender correctement ce genre de situation ?

Monsieur ALIFOND :

Oui, ils ont de la formation au moment de leur embauche, ils sont en doublon avec des conducteurs expérimentés et en relation directe avec leur agent d'exploitation. Ils ont également des consignes écrites qui leurs indiquent ce qu'ils ont à faire dans des cas similaires. Il y a des modes opératoires à suivre que ce soit en cas d'agression, incendie ou autre cas de situations très particulières. Au moment où nous leur remettons ces documents, nous avons avec eux un débriefing, tout est expliqué et analysé et nous répétons constamment aux conducteurs, que, dès qu'ils sont confrontés à un problème, ils doivent appeler leur responsable d'exploitation. Dans ce cas bien précis, le conducteur n'a pas respecté la règle.

Monsieur ALBOUY :

Nous avons également reçu un courrier de Casimir, qui nous remercie d'avoir doublé le bus le matin. Il y a eu une forte augmentation du nombre d'enfants. En l'occurrence dans le cas présent, ce ne sont que des problèmes de discipline d'enfants turbulents sur la commune de Misy, souvent liés à la rentrée scolaire, problèmes récurrents sur la ligne de Misy, et ce depuis très, très, longtemps.

Madame DESORMES :

Je ne vois pas pourquoi vous n'avez des problèmes que sur la ville de Misy...

Monsieur ALBOUY :

Et pourtant, c'est un fait. Nous avons, depuis une dizaine d'années, tous les ans, le bus caillassé à Misy par des jeunes.

Madame DESORMES :

Non, ce sont les jeunes et au départ du lycée Malraux.

Monsieur ALBOUY :

Non, madame. Lorsque nous avons eu, il y a quelques années la révolte des jeunes, ce sont les gendarmes qui ont pris, en flagrant délit, au bout de 3 jours, les jeunes en train de caillasser le bus, qui repassait par Misy après avoir fait son demi-tour. Nous avons eu des conducteurs injustement accusés, des bus qui ont été arrêtés, etc.... Heureusement, nous avons la chance d'avoir mis en place la vidéosurveillance qui nous permet aujourd'hui d'entendre et de voir ce qui peut se passer dans le bus. Par principe, les enfants sont toujours charmants, de la bouche de leurs parents, et surtout des parents qui ne sont pas présents. Nous avons eu à déplorer de nombreux problèmes sur le réseau, et surtout avec les jeunes de Misy...

Madame DESORMES :

C'est partout, malheureusement, partout et pour chaque génération. Les parents ont quand même été inquiétés par l'attitude du chauffeur, car nous pensons qu'il doit s'adapter aux enfants et non l'inverse. J'ai eu l'occasion de pouvoir entendre un des enregistrements faits par les enfants dans le bus et force était de constater que le conducteur était très en colère. Il y avait tout de même des enfants en classe de 6^e qui pleuraient dans le bus, et qui ont eu très peur.

Monsieur ALBOUY :

Nous avons la vidéosurveillance dans les véhicules. Elle filme sur de longues périodes, sans interruption, on entend et on voit tout ce qui se passe dans le bus. Toutes les autres vidéos, quelles qu'elles soient, ne sont pas recevables. Nous pouvons avoir beaucoup de vidéos qui circulent sur Internet, mais qui sont tronquées, où il n'y a ni les tenants ni les aboutissants. Même si les conducteurs doivent garder leur sang-froid, il reste des êtres humains qui ont une certaine capacité de résistance. C'est trop facile d'énerver le conducteur et ensuite de ne montrer que la partie du film où l'attitude des jeunes a généré une réaction de la part du conducteur, en soustrayant à l'attention des parents les périodes pré ou post réactionnelles d'excitation et d'énervement du conducteur.

Ce ne sont que des conducteurs receveurs, ce ne sont pas des policiers et leur métier premier n'est pas de faire la police dans le bus.

Madame DESORMES :

je ne dis pas le contraire, mais avez-vous visionné l'ensemble afin de pouvoir déterminer quelles étaient les responsabilités de chacun ? Vous êtes intervenus très certainement auprès du conducteur, mais êtes-vous intervenus auprès des personnes qui excitaient le conducteur ? Ce ne sont très certainement pas les sixièmes qui devaient énerver le conducteur ?

Monsieur ALBOUY :

Monsieur ALIFOND est habilité à visionner les images de la vidéosurveillance. Et il l'a fait. Et l'entreprise n'a pas porté plainte.

Nous avons eu un autre cas, il y a 5 ou 6 ans, j'avais adressé un courrier au maire, concernant des faits similaires sur la commune. J'avais en effet reçu une pétition contre le chauffeur. J'avais signifié sur le courrier qu'il fallait mener une enquête et interroger les jeunes. Il s'est avéré à la fin de l'enquête que les jeunes avaient menti pour se couvrir, au risque de faire licencier le conducteur concerné. Les parents prennent fait et cause pour leurs gamins, les jeunes se font passer pour des victimes, et surtout lorsqu'ils sont eux-mêmes responsables des conflits qu'ils ont générés de par leurs attitudes irrespectueuses et conflictuelles.

Monsieur BAILLET :

Ne peut-on pas retirer la carte de transport aux jeunes qui mettent la pagaille dans le bus ? Charge aux parents d'aller récupérer les cartes de transport auprès d'INTERVAL, et ainsi d'analyser ensemble l'attitude des jeunes ?

Monsieur ALBOUY :

Nous l'avons fait sur Saint-Germain-Laval, nous avons interdit l'accès du bus scolaire à des jeunes qui avaient leur carte, parce qu'ils n'avaient pas un comportement raisonnable. Tout ceci n'est qu'un problème de civisme.

Madame DESORMES :

C'est comme dans le train, où plusieurs personnes ne payent pas leur carte de transport, et qu'il n'y a jamais de contrôle parce que les contrôleurs ont peur de ces individus. Il est certain que si nous continuons à agir de la sorte, par peur de recevoir des coups, les situations de la sorte ne risquent pas de diminuer et l'attitude des voyous de s'améliorer.

Monsieur ALBOUY :

2. PB Surcharge desserte Collège Elsa TRIOLET

Réclamation : Les bus, ligne B, en partance de Cannes Ecluse, et à destination du collège E. TRIOLET, 7h44 le matin, 16h05 et 17h10 le soir, sont surchargés, laissant des enfants aux arrêts.

Réponse INTERVAL : Des problèmes de surcharge ont été constatés durant les premières semaines de rentrée sur la course de 16h05 au départ du collège Elsa Triolet (ligne B), et surtout le jeudi 10 septembre - qui était un jour de grève des enseignants. Des comptages les semaines 39 et 40 ont été effectués, qui n'ont pas révélé de problèmes particuliers. Les contrôleurs ont également été envoyés à plusieurs reprises. De plus, un car a été remplacé par un bus, le matin, permettant à tous de monter. Le problème ne se pose que pour la seule sortie du jeudi, car presque tous les jeunes sont libérés à la même heure, le jeudi soir. Le proviseur devra revoir ses plannings.

Monsieur ALIFOND :

Nous avons fait une petite étude, et nous avons constaté, effectivement, que les horaires du jeudi ont été modifiés par le proviseur, sans nous avoir consulté au préalable. Il suffit qu'un professeur soit absent, ou qu'il y ait une grève comme ce jeudi soir, et les jeunes se retrouvent à sortir tous ensemble à la même heure. Dans de telles circonstances, le bus ne peut absorber la masse de plus d'une centaine d'élèves sortants en même temps. Il fut un temps, les élus locaux se sont battus afin que nous ayons 2 horaires de sortie pour équilibrer les montées et les prises en charge de sortie des lycées. Les proviseurs ne doivent pas oublier que des procédures existent et qu'ils doivent les appliquer.

Le STIF et le Conseil Général peuvent, s'ils constatent qu'une seule sortie suffit pour le ramassage des jeunes réduire la voilure. Mais pour l'instant, le problème ne se pose plus, tout se passe bien.

Nous avons également constaté en début d'année, que nous étions dans la période de tolérance, c'est-à-dire que les jeunes pouvaient utiliser le bus sans forcément présenter leur titre de transport. Nous avons donc eu très certainement quelques fraudeurs qui ont emprunté les transports pendant le délai accordé pour l'obtention des cartes de transport. Nous avons mis les contrôleurs, plusieurs fois, et pour le collègue Elsa Triolet, tous les jeunes qui utilisent encore aujourd'hui les transports, ont leur carte.

Monsieur ALBOUY :

Intervention SITCOME : Deux agents SiYonne ont été affectés, le matin et le soir, du 21 au 29 septembre. La présence des agents SiYonne a permis aux jeunes de s'assagir et de se positionner correctement à l'intérieur du bus. Les agents SiYonne ont expliqué aux enfants qu'il fallait aller au fond du bus, pour permettre à leurs camarades de pouvoir monter.

4- Autres questions diverses déposées par mail

Mme Alexandra LEFEVRE (Esmans) :

1- Il arrive que le bus ne fasse pas la tournée parce qu'il n'y a plus personne dans le bus. Que deviennent les voyageurs qui attendent le bus, aux arrêts sur la ligne ?

Il s'agit du bus départ 19h55, en gare SNCF, qui est un bus "garanti", et qui dessert les arrêts uniquement en dépose. Il n'y a donc pas de montée dans ce bus, il ne dessert que les arrêts qui sont demandés en descente.

2- Le bus, ligne E, départ 17h20 du collège, est plein. Les jeunes mettent leurs cartables partout, et cela devient dangereux pour tous les voyageurs.

Le SITCOME va affecter dans ce bus, 2 agents SiYonne, pendant deux ou trois jours, afin de faire la police dans le bus. INTERVAL va faire une campagne dans les bus afin d'expliquer aux jeunes que les cartables doivent rester aux pieds.

3- Sur la fiche horaire, il est stipulé que le bus garanti couvre le train de 19h48, en provenance de Paris. Pourquoi ne pas décaler l'horaire de ce bus, afin de permettre aux usagers qui arrivent avec le direct à 19h50 de pouvoir prendre ce bus ?

Le bus correspondant est sensé partir à 19h55 de la gare, il couvre ainsi les usagers qui arrivent à 19h50, mais il est également un bus garanti. Cela veut dire, que le bus attend le train, et les opérateurs SiYonne, ne donnent le départ du bus, qu'une fois les usagers arrivés en gare routière (avec un battement de 20 minutes d'attente). Toutefois, avec la mise en place du contrat (T2), cette disposition va être modifiée, car elle n'est plus autorisée par le STIF. Un décalage du départ du bus de 5 minutes est toutefois autorisé, et permettrait au bus de 19h55 de partir à 20h00.

Nous avons mis en place ce système de départ décalé du bus, en attente de l'arrivée du train, car nous avons constaté que le dernier bus était déserté par les usagers. En effet, ce bus étant le dernier, si vous le ratiez, vous n'aviez plus de transport public vous permettant de pouvoir rentrer chez vous.

Ainsi, en autorisant le départ du bus uniquement lorsque le train correspondant arrivait en gare, nos usagers étaient sûrs de pouvoir rentrer chez.

Nous nous étions battus, et nous avons obtenu que le bus puisse attendre les usagers pendant au moins 2 heures, ce qui était tout de même très confortable pour nos usagers. Nous étions les premiers à proposer un tel service. Malheureusement, le STIF n'a pas prolongé cette convention sur le contrat CT2.

Monsieur ALIFOND :

le STIF à une procédure, appelée « départ décalé », qui ne concerne que le dernier départ de la ligne et qui doit

normalement permettre aux usagers de pouvoir réussir leur correspondance. Toutefois, il faut souligner que le STIF ne permet aux bus qu'un départ décalé de 5 minutes par rapport à l'horaire théorique de départ du bus. Et si nous attendons plus de 5 minutes, INTERVAL devient amendable, le STIF considère que si le bus arrive aux arrêts avec plus d'un quart d'heure de retard, le service est mal fait et n'est plus assuré.

Le STIF contrôle, à l'aide des remontées de la télébilletique, le passage aux arrêts. Lorsque le bus arrive au dépôt, une antenne Wifi va télécharger auprès du système du STIF, les données des horaires de passage réel du bus aux arrêts. Les agents du STIF « s'amuse » ainsi à vérifier ces données. Lorsqu'ils constatent des anomalies, ils posent des questions, et si nous ne leur rapportons pas les bonnes réponses, ils sanctionnent.

Monsieur ALBOUY :

Nous devrions relancer le STIF sur ce dossier. En effet, nous n'avons pas des bus toutes les 3 minutes, et je ne vois pas les usagers rentrer sur Misy à pied.

Madame DESORMES :

Justement, sur Misy, nous avons des bus tôt le matin, mais nous n'avons pas de bus pour rentrer le soir.

Monsieur ALBOUY :

Nous allons regarder les horaires. ... Effectivement, il n'y a pas de bus entre 17 h55 et 19h55. Nous allons regarder cela.

4- Le kiosque est parfois fermé, et on ne peut ni déposer, ni récupérer son vélo parké dans le garage à coté du kiosque.

Le kiosque est, effectivement mais rarement, fermé en dehors des horaires de pointe, et les clients peuvent s'adresser au bureau, nous affichons le numéro de téléphone et ainsi Sandrine ou Sébastien vont ouvrir le parking à vélo si besoin.

Nous pourrions également remettre une clé à ceux qui justifieront d'une obligation professionnelle, en dehors des ouvertures du kiosque d'information, permettant l'accès au garage à vélo.

M. Jean-Luc BAILLET (Barbey) :

Le 8 octobre, à 8h40, à la sortie de Barbey, le bus a grillé une ligne blanche en roulant à des vitesses excessives.

Réclamation déposée sur le site du STIF par les agents du SITCOME. Une réponse doit être fournie par le transporteur.

Monsieur PAVIOT :

Nous avons eu aujourd'hui une conductrice qui roulait à vive allure dans Marolles, et qui a mis un coup de frein, faisant tomber plusieurs enfants dans le bus.

Monsieur ALBOUY :

Nous le notons, et INTERVAL vous apportera une réponse.

Mme Roselyne TRUKAN (La Grande Paroisse) :

Certains conducteurs ne respectent pas le tracé de la ligne, et au lieu d'emprunter la rue des bas clos, ils empruntent la rue de la libération, laissant ainsi à l'arrêt des « Bas Clos » les enfants sur le trottoir.

Réclamation déposée sur le site du STIF par les agents du SITCOME. Une réponse doit être fournie par le transporteur.

M. Alain DEMELUN (La Brosse Montceaux) :

En tant que Président de la mission locale pour l'emploi des jeunes, et le déménagement de la mission locale dans la zone industrielle des Clomarts, la desserte de cette zone par le réseau SiYonne serait un plus, permettant aux jeunes de pouvoir s'y rendre.

Dans le cadre de la mise en place du cadencement de la ligne A, il est prévu de desservir la zone industrielle des Clomarts, le matin, à 8h00, 08h30, 9h00 et le soir à 17h13, 18h03 et 18h43. Il serait judicieux de refaire faire un écrit par la mission locale, afin de demander au STIF à ce que des horaires en journée desservent également la zone.

Monsieur ALIFOND :

Je me permets d'insister, car cela est important pour le projet du cadencement de la ligne A. Pour les courses utiles, il était prévu de desservir la zone. Cela a posé des interrogations, notamment, au STIF, qui se demandait bien pourquoi. Si nous avons des demandes qui seraient formulées par écrit, cela appuierait notre dossier.

Monsieur SENOBLE :

Est-ce que le STIF sait que nous avons également des actifs, des gens qui travaillent dans la zone industrielle ?

Rires dans la salle

Est-ce qu'il ne serait pas une bonne idée de délocaliser le STIF sur Montereau ?

Monsieur ALBOUY :

Au-delà du grand Paris, tout devient la zone.

M. Dominique THORAILLIER (Conseil Général) :

Nous constatons un problème récurrent depuis plus de deux ans, à l'arrêt "Surville", où des véhicules se garent sur les zébras de stationnement des bus, obligeant ainsi les bus à stationner au milieu de la route, pour le ramassage des jeunes.

Nous allons demander à la police municipale d'amender les véhicules gênants qui sont stationnés sur des emplacements interdits.

Monsieur DEMONT :

Pour Cannes écluse, nous avons un problème de surcharge et les enfants ne peuvent pas monter dans le bus le soir.

Monsieur ALIFOND :

Pour la sortie en gare, aux alentours de 18 heures, il y a un articulé et un standard. L'articulé part du lycée Malraux en direction de la gare, pendant que le standard fait la ligne A normalement. Je n'ai eu aucune réclamation depuis le début de l'année. Cette articulation des bus est en place depuis plusieurs années. Ensuite, vous avez toutes les correspondances de la gare vers les communes.

Monsieur ALBOUY :

Et dans notre projet de développement, nous aurons un 2^e bus articulé.

Monsieur PAVIOT :

Cela concerne la commune de Marolles et la desserte du collège Pierre. Apparemment, il y a beaucoup de voitures le matin sur le long de la route du lycée, et souvent le conducteur est obligé de laisser descendre les élèves avant d'arriver au collège afin qu'ils arrivent à l'heure pour le début des cours. C'est très certainement un problème de régulation du stationnement où des voitures empêchent le passage du bus.

Monsieur ALBOUY :

La police municipale y a été à plusieurs reprises, mais c'est compliqué. Une des solutions serait de fermer la route avec une barrière aux horaires de rentrée et de sortie des étudiants.

Monsieur PAVIOT :

C'est juste une remarque, je n'ai pas eu de réclamation. En regardant les horaires pour la ZAC de Saint-Donain, l'arrêt Saint-Donain est desservi à 12h49, 12h58, 13h09, 16h28, 16h44, 17h19, 17h35, 17h39, 18h19 et dans l'autre sens il est desservi à 7h42. Il est surprenant de pouvoir descendre à cet arrêt mais de ne pas pouvoir y monter.

Monsieur ALBOUY :

Nous allons regarder cela.

D'autres questions ?

Monsieur DEMELUN :

Sur la brosse-Montceaux, nous avons des problèmes le matin, il y a un arrêt « château », pour lequel le bus ne s'arrête pas, et du fait les enfants sont obligés de courir pour pouvoir monter dans le bus à l'arrêt suivant. Les enfants sont obligés de courir, quand ce ne sont pas les parents qui sont obligés d'emmener leurs enfants parce que le bus ne les a pas attendus. Et cela arrive souvent.

Nous avons également fait une raquette qui devait permettre aux bus de faire leur demi-tour, mais certains conducteurs ne l'utilisent pas et font leur demi-tour à l'entrée de service du château.

Monsieur ALBOUY :

Bien, nous allons également vérifier.

Avez-vous d'autres questions ?

...

Notre prochain comité syndical aura lieu au mois de décembre, et nous aurons le plaisir de déguster notre traditionnelle bûche de Noël.

*Plus aucune question n'étant à l'ordre de ce jour, le président lève la séance.
La séance est levée, et donc close à 21h10.*

-----ooo000ooo-----